



Mairie de GIBERVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
Séance du Conseil Municipal

Lundi 28 mars 2011 à 20 heures 00

L’an deux mil onze, le lundi 28 mars, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Giberville en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

Etaient présents :

Gérard LENEVEU, Alain MARION, Edith GUILLOT, Rosa GOUESLARD, Philippe HEUZE, Jean-Louis BOISSÉE, Marie-France MOLLET, Jean-Pierre ISABEL, Salah BOUTAMINE, Claude PAOLINI, Bernard LELAIZANT, Jean-Claude BRIARD, Anne-Marie LEBIDOIS, Marc LECOUSTEY, Barbara POULLAIN, Claudine CHAPELLIÈRE, Sophie MOBASHER, Bruno LECOEUR, Frédéric LACOUR, Gaëlle LUCAS, Muriel BOUVIER.

Absent(s) excusé(s) :

Madame Ghislaine HUE donne pouvoir à Monsieur Gérard LENEVEU
Monsieur Jean-Luc LEGER donne pouvoir à Madame Rosa GOUESLARD
Madame Sonia PAPOUIN donne pouvoir à Monsieur Alain MARION

Absent(s) non excusé(s)

Mesdames Isalyne ROUF, Zahra HADDOUCHE, Monsieur Olivier SEYMOUR

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

ORDRE DU JOUR :

1. Budget Transport/ Compte Administratif 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2010 approuvant le Budget Transport - exercice 2010,

Vu la Décision Modificative n°1 adoptée par délibération n°10.04.37 en date du 07 juin 2010,

Monsieur Alain MARION, Maire-Adjoint, expose à ses collègues les conditions d’exécution de ce budget.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, siégeant alors sous la présidence de Monsieur Alain MARION et Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, ne prenant pas part au vote, adopte à l’unanimité le Compte Administratif de l’exercice 2010 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	85.254,20	7.000,00	92.254,20
RECETTES	85.584,20	17.625,00	103.209,20
Résultat de l'exercice	330,00	10.625,00	10.955,00
Report antérieur	11.912,73	52.177,80	64.090,53
RESULTAT	12.242,73	62.802,80	75.045,53

2. Budget Général / Compte Administratif 2010.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2010 approuvant le budget de l'exercice 2010,

Vu les délibérations en date des 07 juin, 13 septembre et 08 novembre 2010 portant virements de crédits et/ou décisions modificatives pour ce même exercice,

Monsieur Alain MARION, Maire-Adjoint, expose à ses collègues les conditions d'exécution du budget général.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal siégeant alors sous la présidence de Monsieur Alain MARION et Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, ne prenant pas part au vote, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	4.765.971,46	1.492.593,26	6.258.564,72
RECETTES	5.747.269,94	302.739,41	6.050.009,35
Résultat de l'exercice	981.298,48	-1.189.853,85	-208.555,37
Report antérieur	1.119.995,07	1.068.697,15	2.188.692,22
RESULTAT	2.101.293,55	-121.156,70	1.980.136,85

Restes à Réaliser :..... 1.168.200,00 €

Restes à Recouvrer :..... 13.000,00 €.

Suite au vote de ces deux Comptes Administratifs à l'unanimité Monsieur le Maire remercie ses collègues de leur confiance.

3. Budget Transport / Compte de Gestion 2010.

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives au Budget Transport - exercice 2010- a été réalisés par Monsieur BOUVET, Receveur Municipal, et que le Compte de Gestion établi par celui-ci, est conforme au Compte Administratif.

Aussi, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2010 du budget annexe transport.

4. Budget Transport / Affectation de résultat.

Vu les résultats du Compte Administratif 2010 du Budget Transport, lesquels s'établissent comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT : + 12.242,73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : + 62.802,80 €

Considérant les états néants des restes à réaliser et restes à recouvrer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à affectation au compte 1068 (Recette Investissement).

La reprise de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif Transport 2011 est donc arrêtée à 12.242,73 €.

5. Budget Transport / Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, et après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2011 du Transport.

Celui-ci s'équilibre à 79.825,00 € en Fonctionnement et 64.177,80 € en Investissement.

6. Budget Général / Compte de Gestion 2010.

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par Monsieur BOUVET Receveur Municipal, et que le compte de gestion, établi par celui-ci, est conforme au Compte Administratif.

Aussi, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2010.

7. Budget Général / Bilan des acquisitions et cessions 2010.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal délibère chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune, Madame Edith GUILLOT, Maire Adjoint à l'Urbanisme, aux Travaux et à l'Environnement rappelle à ses collègues qu'au cours de l'année 2010, il a été procédé à la seule acquisition suivante :

- Acquisition à titre gratuit, par acte authentique du 08 octobre 2010, auprès de la SA HLM LA PLAINE NORMANDE, des parcelles cadastrées section AE n°579 et 580 d'une superficie totale de 362 m², sise rue des Cités à Giberville, assiette du futur giratoire et de ses abords, au pied de l'ouvrage de franchissement de la RD 403.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, approuve, à l'unanimité, ce bilan qui sera annexé au Compte Administratif 2010 de la collectivité.

8. Budget Général / Affectation de résultat.

Vu les résultats du Compte Administratif 2010, lesquels s'établissent comme suit :

- section Fonctionnement : 2.101.293,55 €
- section Investissement : -121.156,70 €

Considérant l'état des Restes A Réaliser (Dépenses Investissement) et des Restes A Réaliser (Recettes Investissement), lesquels s'élèvent respectivement à 1.168.200€ et 13.000€ d'où un besoin de financement de 1.155.200,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation au compte 1068 (Recette Investissement) la somme de 1.276.356,70€ à prélever sur le résultat cumulé 2010 de Fonctionnement.

La reprise de l'excédent de Fonctionnement au Budget Primitif 2011 est donc arrêtée à :
2.101.293,55€ - 1.276.356,70€ = 824.936,85€

9. Subventions 2011 aux associations.

Sur proposition de la Commission de Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde aux différentes associations les subventions 2011 suivantes, étant entendu que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

NOM de l'ASSOCIATION	MONTANT
C.O.S.	3.000 €
ASS. LOCATAIRES DU PLATEAU	220€
VIVRE ENSEMBLE AU PLATEAU	600 €
F.N.A.C.A.	430€
F.C.P.E. primaire – maternelle	700 €
BATTERIE FANFARE	2.800€
COMITE DES FETES	7.800 €
JARDINS FAMILIAUX	820 €
INTERNATIONAL TRANSCEIVER	180 €
LES ENFANTS DU MALI	550€
ECOLES MATERNELLES	3.465€
ECOLES PRIMAIRES	5.720 €
APE DU PLATEAU	250 €
Comité jumelage MURLO	2.280€
Comité jumelage MURLO (jeunes 2010)	900€
SECTION GYM VOLONTAIRE	1.500€
GYM JEUNESSE GIBERVILLAIS	1.080€
TENNIS DE TABLE	1.340 €
TENNIS DE TABLE (exceptionnel)	250€
TAEKWONDO HAPKIDO	1.030 €
SECTION HALTEROPHILIE	6.000 €
A.S.G. LES MONTES EN L'AIR	2.250 €
A.S.G. LES MONTES EN L'AIR (exceptionnel)	500€
A.S.G. JUDO	2.800 €
A.S.G. BASKET BALL	11.330 €
A.S.G. HAND BALL	12.000 €
A.S.G. TENNIS	1.400 €
A.S.G. FOOTBALL	12.750€
A.S.G. FOOTBALL (exceptionnel)	600€
FULL CONTACT	1.400 €
HANDIBLEU	500 €
A.G.L.A.E.	38.500 €
A.G.L.A.E. (exceptionnel)	3.000€
SECOURS GIBERVILLAIS	1.570 €
RENCONTRE	600 €
RENCONTRE (exceptionnel)	200€
CLUB DE L'AMITIÉ	1.960 €
DÉTENTE ET BIEN ÊTRE	875€
MAJORETTES	750€
RANDONNÉE	250€
TOTAL	134.150€

Le Conseil Municipal autorise, en outre, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'Association A.G.L.A.E.

Les Maire, Adjoints et/ou Conseillers n'ont pas pris part au vote se rapportant à l'attribution de la subvention à une association dont ils sont membres du bureau.

10. Aide à la Palestine / Parrainage étudiant(s).

Sur proposition de Monsieur le Maire et avis favorable des membres de la Commission Finances, le Conseil Municipal, sensible à la situation en Palestine, approuve à l'unanimité la prise en charge – à hauteur de 3.000 euros maximum – des frais universitaires d'un ou plusieurs étudiants inscrits à l'université de Jérusalem Est (A2-QODS) pour l'année 2011 – 2012.

Ce soutien financier sera versé au profit de l'établissement sus indiqué au vu d'un état nominatif du (des) étudiant(s) concerné(s).

11. Tableau des effectifs / Transformations de postes.

Suite à l'exposé de Monsieur Alain MARION, Maire-Adjoint, et sur proposition des membres de la commission du Personnel, le Conseil Municipal approuve les transformations de postes suivantes étant ici précisé que celles-ci ont reçu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 14 mars 2011 pour les catégories C, et du 21 mars 2011 pour les catégories B :

Au titre d'avancement de grade, suite à examen professionnel :

- 1 poste de Rédacteur Territorial en 1 poste de Rédacteur Chef,

Au titre d'avancement de grade :

- 1 poste d'Animateur Principal en 1 poste d'Animateur Chef,
- 1 poste de Technicien Principal 2^{ème} classe en 1 poste de Technicien Principal 1^{ère} classe,
- 2 postes d'Adjoint Technique 1^{ère} classe en 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe,
- 3 postes d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe en 3 postes d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe,
- 1 poste d'Agent de Maîtrise en 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal,
- 2 postes d'Adjoint Technique 2^{ème} classe en 2 postes d'Adjoint Technique 1^{ère} classe, suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'Adjoint Technique 1^{ère} classe.

La date d'effet de ces transformations est fixée au 1^{er} avril 2011

12. Taux d'imposition 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire pour 2011 les taux d'imposition applicables en 2010 à chacune des trois taxes directes locales, soit :

- Taxe d'habitation : 13,93%
- Taxe foncière - bâti : 36,07%
- Taxe foncière - non bâti : 61,71%

Monsieur le maire rappelle que ces taux sont reconduits depuis de nombreuses années.

13. Nouvelles modalités d'amortissement.

Vu les différentes délibérations (dont notamment la délibération n°96.01.07 en date du 30 janvier 1996) fixant les durées d'amortissement suivant les catégories de biens,

Considérant qu'il parait opportun de traiter distinctement les biens de peu de valeur,

Sur avis favorable de Monsieur le receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité que les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 1.500 euros soient amortis globalement sur un an.

Cette modalité prend effet au 1^{er} janvier 2011 (soit pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2010).

14. Budget Général / Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2011 proposé.

Celui-ci s'équilibre à 5.558.525,00 € en Fonctionnement et 2.022.856,70€ en Investissement.

15. Remboursement d'assurance / Acceptation.

Dans le cadre du sinistre survenu sur un véhicule en septembre 2010 (bris de glace), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant proposé par la Compagnie d'Assurances GAN à savoir 375,90€, somme correspondant au montant desdommages.

16. Servitudes ERDF Rue de la Liberté.

Afin de permettre l'extension d'une ligne électrique souterraine issue du poste « ELISABETH » n°301-39, situé au 55 Rue de la Liberté, et d'accorder des servitudes aux services d'Électricité Réseau Distribution de France (ERDF) sur la parcelle cadastrée section AE n°570, le Conseil Municipal, par délibération en date du 07 juin 2010, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec cette même société.

La convention préalable à l'installation de la ligne électrique souterraine et de ses accessoires détermine les conditions d'implantation et de passage, ainsi que la constitution de servitudes sur une bande de trois mètres en largeur et d'environ 41 mètres en longueur sur ladite parcelle.

Madame Édith GUILLOT, 2^{ème} Adjoint au Maire, chargée de la Commission Travaux-Urbanisme-Environnement indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est aujourd'hui nécessaire de réitérer en la forme authentique la convention déjà intervenue, suite à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la constitution de servitudes, au profit d'ERDF, pour l'installation d'une ligne électrique souterraine et de ses accessoires, sur la parcelle, sise rue de la Liberté à Giberville, cadastrée section AE n°570,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir à cet effet en l'étude de Maître Pascal CHUITON, notaire à Caen, étant entendu que les frais seront à la charge d'ERDF,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre l'exécution de la présente délibération et lui donne tout pouvoir en ce sens.

17. Convention de mise à disposition d'intervenants activité équestre / Autorisation de signature.

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Jeunesse, présente à ses collègues la proposition de convention à intervenir avec l'Inspection Académique du Calvados concernant la participation d'intervenants extérieurs pour l'activité équestre.

Ce projet, dont chaque membre de l'Assemblée a reçu communication lors de la convocation à la présente séance, précise les conditions de cette mise à disposition qui pourra être proposée aux écoles du département et ce, pour une année scolaire à compter de la signature.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir conformément au projet.

18. Convention accueil collectif de mineurs / Autorisation de signature.

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Jeunesse, donne lecture à ses collègues de la proposition de convention à intervenir avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Cette convention concerne les accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'une démarche de qualité de loisirs éducatifs.

Ce projet, dont chaque membre de l'Assemblée a reçu communication lors de la convocation à la présente séance, fixe les engagements des deux parties, et ce, pour la durée du projet labellisé enfance jeunesse (2010-2012).

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir conformément au projet.

19. Convention Agence Nationale Chèque-Vacances / Autorisation de signature.

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, informe ses collègues de la proposition émise en commission d'accepter les Chèques-Vacances pour le paiement des prestations proposées par le secteur jeunesse. Il précise que pour ce faire, il convient d'être « prestataire conventionné » auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et expose la convention à intervenir à cet effet.

Chaque membre de l'Assemblée en a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de ladite convention, et charge Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre l'exécution de la présente délibération et lui donne tout pouvoir en ce sens.

20. Adhésion au Graine Basse-Normandie.

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Jeunesse, informe ses collègues de l'intérêt d'adhérer au GRAINE Basse-Normandie, Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement. Cette association loi 1901 anime en effet le réseau régional d'éducation à l'environnement.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, et avoir pris connaissance des statuts de l'association suscitée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion étant entendu qu'il y aura lieu à paiement d'une cotisation annuelle (au prix minimum, celle-ci s'élève pour 2011 à 50€).

21. Gîte à la Ferme d'Amélie / Accueil temporaire de chevaux.

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Jeunesse, propose à l'Assemblée une nouvelle option dans le cadre de la location du gîte de la Ferme d'Amélie, à savoir la possibilité de louer des boxes pour accueillir temporairement des chevaux.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve la mise en place de cette nouvelle prestation à compter du 01 avril 2011,
- Confirme que celle-ci ne pourra être proposée qu'en complément de la location du gîte,
- Fixe le tarif à 15€ la nuit,
- Demande que cette prestation soit suivie – à titre exceptionnel – en régie et non pas par le service réservation auprès des Gîtes de France.

22. Questions Diverses.

Pour information.

Nouvelle association à Giberville : « Les passants de la Gronde » (Club de randonnée).

Assemblée Générale le 15 avril 2011 à 20h.

Séance levée à 21h45

A Giberville, affiché le 05 avril 2011